



Guide et fiches :
Prévention des risques professionnels

3. Acteurs et responsabilités en matière de santé et de sécurité



Guide 3 : Acteurs et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail



Objectif :

S'assurer que les missions et responsabilités santé et sécurité au travail (S et ST) sont identifiées, coordonnées, déployées et sont en cohérence avec la gestion des ressources humaines de l'entreprise.



Les enjeux et bénéfices de cette démarche ?

Enjeux santé :

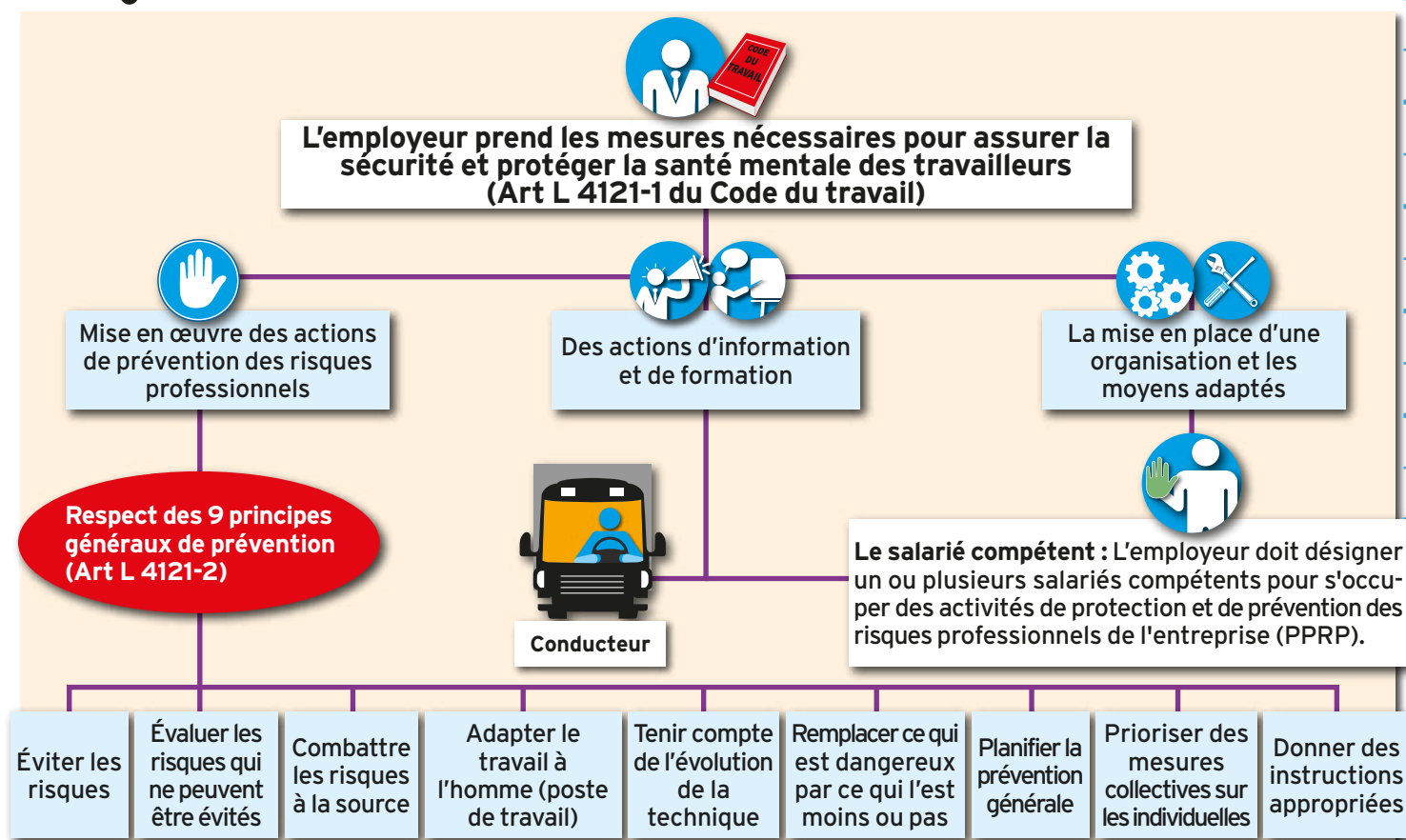
Définir les rôles de chacun et coordonner les services autour d'objectifs communs de la sécurité et la santé au travail améliorent les dispositifs de prévention des risques professionnels.

Enjeux humains et rh :

Cette démarche d'échanges réguliers et de communication autour des situations de travail à risques renforce l'implication des salariés ainsi que le dialogue sociale



Quelles sont les obligations du dirigeant ?



Pour les petites entreprises (< à 50 salariés) qui ne disposent pas de compétences suffisante en interne :

- intervenants en prévention des risques professionnels (appartenant au service de santé au travail interentreprises auquel elles adhèrent,
- IPRP externes prestataires de service enregistrés auprès de la DREETS.

Cette personne extérieur représentera le salarié « compétent »



Guide 3 : Acteurs et responsabilités en matière de santé et sécurité au travail

? Les étapes pour se structurer ?

1

Identification des rôles dans les fiches de poste préciser les missions et objectifs S&ST de chacun, désigner le salarié « compétent ».

2

Engagement du dirigeant communication sur l'organisation de la prévention dans l'entreprise

NB

Définition des moyens et fiche de fonction :
Les évolutions des tâches, compétences et responsabilités feront l'objet d'une mise à jour des fiches de fonction. Il y sera précisé les moyens alloués (humains, formations, temps dédié aux missions)

3

Déployer, afin de mettre en œuvre les missions de chacun, il est nécessaire de préparer les salariés et de les outiller :

- formation et montée en compétences S&ST,
- outils de remontée des situations à risques,
- sensibilisation la culture prévention.

4

Coordonner : des instances sont prévues pour ces temps de coordination, réunion CSE ou CSST, ¼ sécurité, réunion dirigeant et référent prévention, etc.

Je souhaite	Je consulte
En tant que dirigeant, formaliser mon engagement	Fiche 10.1 : L'engagement de la direction
Définir les missions de chacun en terme de S et ST	Fiche 3.1 : Définir les missions et responsabilités S et ST dans l'entreprise
Sensibiliser les conducteurs aux risques professionnels	Fiche 3.2 : Sensibiliser sur les risques professionnels et les accidents
Impliquer sur le projet de prévention de l'entreprise	Fiche 3.3 : impliquer sur les actions internes de prévention
Former les salariés à la prévention et au repérage des situations dangereuses	Fiche 9 : La formation Acteur prévention secours
Rendre les conducteurs acteurs dans la démarche de prévention	Fiche 1.4 : Favoriser les remontées de situations dangereuses